

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170720Imc139948-DE-1-1

Date de signature : 24/07/2017

Date de réception : lundi 24 juillet 2017

POUR CERTIFICATION DU CARACTÉRE EXECUTOIRE: VIII d'Als-ce-Provinces Caractéres executions:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2017-371

Séance publique du

20 juillet 2017

Présidence de Gérard BRAMOULLÉ Adjoint au Maire

**OBJET** : DÉNOMINATION DE VOIE - SECTEUR DU JAS DE BOUFFAN - ROND-POINT LIEUTENANT COLONEL LOUIS MONGUILAN

Le. 20 juillet 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/07/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents:**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGEY à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO.

### Excusés sans pouvoir:

Madame Souad HAMMAL. Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Madame Françoise TERME donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services Techniques D.G.S.T. Adjoint Infrastructures et Déplacements

Nomenclature : 8.3 Voirie

RAPPORT POUR LE **CONSEIL MUNICIPAL** DU 20 JUILLET 2017

\_\_\_\_\_

**RAPPORTEUR:** Madame Françoise TERME **CO-RAPPORTEUR(S):** M. CHEVALIER Eric

Politique Publique: 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

<u>OBJET</u>: DÉNOMINATION DE VOIE - SECTEUR DU JAS DE BOUFFAN - ROND-POINT LIEUTENANT COLONEL LOUIS MONGUILAN - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Sur le secteur du Jas de Bouffan, le carrefour giratoire situé à l'intersection de la route d'EGUILLES et de l'avenue SAINT MITRE DES CHAMPS n'est pas dénommé.

Pour réglementer ce rond-point et faciliter le repérage des usagers, il convient de le dénommer.

Il vous est proposé la dénomination suivante selon le plan ci-joint :

#### Rond-Point Lieutenant-Colonel Louis MONGUILAN

Né à Lyon le 16 avril 1926, lieutenant-colonel en retraite.

Décédé le 02 juin 2017 à Aix en Provence.

Lycéen à Nîmes, il s'engage dans la France Libre et entre dans la résistance en avril 1943 à l'âge de 17 ans.

Il s'acquitte avec succès de nombreuses missions délicates et dangereuses dans le réseau Goélette. Il est arrêté sur dénonciation par la Gestapo en Octobre 1943. Il est déporté au camp de Mautahausen. Il a miraculeusement survécu et est libéré le 5 mai 1945.

En 1948, alors jeune militaire, il est breveté parachutiste. Il obtient ensuite son brevet d'observation pilote d'avion et d'hélicoptère au sein de l'aviation légère de l'armée de terre. Il y totalisera plus de 8000 heures de vol sur plusieurs terrains d'opérations militaires (Algérie, Indochine ...).

Il est titulaire de plusieurs décorations (croix de guerre, commandeur de la Légion d'Honneur).

En 1975, il soutient avec brio une thèse de doctorat ès-science à l'université de Provence et obtient le doctorat d'université mention «Sciences».

Plongeur sous-marin et passionné d'archéologie, il a été à l'origine de plusieurs découvertes archéologiques notamment en méditerranée à Fos.

En 1980, il devient président de l'association des Français Libres devenue ensuite la Fondation de la France Libre.

Il a aussi été président de la Fédération Nationale des Déportés Internés et Résistants jusqu'à 2006.

Il présidera l'association dédiée à la création du wagon souvenir des Milles inauguré le 9 novembre 2012 en sa présence.

De 2002 à 2009, il œuvre avec l'aide d'Alain CHOURAQUI à la conception d'un mémorial ambitieux pour le camp des milles

Monsieur MONGUILAN résidait chemin de Rapine, à proximité du rond-point concerné par cette dénomination.

La ou les plaques qui seront mises en place porteront la mention.

## Rond-Point Lieutenant-Colonel Louis MONGUILAN Commandeur de la Légion d'honneur

\*\*\*\*\*

Je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ADOPTER la dénomination suivante «Rond-Point Lieutenant-Colonel Louis MONGUILAN» pour le rond-point situé à l'intersection de la route d'EGUILLES et de l'avenue SAINT MITRE des CHAMPS conformément aux plans joints.

# DL.2017-371 - DÉNOMINATION DE VOIE - SECTEUR DU JAS DE BOUFFAN - ROND-POINT LIEUTENANT COLONEL LOUIS MONGUILAN -

Présents et représentés : 54
Présents : 44
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 54
Pour : 54
Contre : 0

Ont voté contre

**NEANT** 

Se sont abstenus

**NEANT** 

N'ont pas pris part au vote

**NEANT** 

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède. Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire Président de séance et les membres du conseil présents :

> L'adjoint délégué, Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 24/07/2017 (articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

<sup>1 «</sup> Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



